

Département
De la
HAUTE SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

**ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 SEPTEMBRE à 19h00, le Comité de direction Faucigny Glières Tourisme dûment convoqué le 10 SEPTEMBRE, s'est réuni salle consulaire, mairie de Bonneville, sous la Présidence de Madame Amalia Jourdan présidente.

ETAIENT PRESENTS () :

,

Me JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, , Mme COFFY Géraldine, Mme JAUN Christelle, , MR MAZAROTTI Yves Mme MICHEL Sheila, Mme JORAT Josiane, M. NAVARRO Daniel, M VALLI Stéphane, Mr Fournier Christophe, Me Watt Aline

ABSENTS () :

Mme BLANC Dominique, M. BROISIN Sébastien, M REVILLOD Maurice, M BOISIER Adrien, Mme ALLARD Sylvie, M. MONNET Philippe, M. PERRY Christophe, Mme Fernandez Julie, M LAVAL Luc

Nombre de membres :

Présents : 11

Absents représentés : 0

Absents :

VOTES :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Secrétaire de séance nommée : Madame Christelle Jaun



45. TARIFS DE VENTE DES PRESTATIONS TOURISTIQUES DE FAUCIGNY GLIERES TOURISME

VU le code du tourisme et notamment les articles L 133-4 à L 133-10 relatifs aux dispositions applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;

VU la délibération n°148-2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Faucigny Glières en date du 9 octobre 2023 portant création de l'office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;

VU les statuts de l'office de tourisme Faucigny Glières Tourisme notamment l'article 12 – Le budget ;

CONSIDERANT que l'office de tourisme est habilité à concevoir et à commercialiser des produits touristiques

CONSIDÉRANT qu'une étude approfondie de la tarification des produits a été réalisée par l'équipe de l'office de tourisme ;

CONSIDERANT les propositions tarifaires suivantes :

| Produit | Prix de vente 2026 |
|---|-------------------------|
| Foire de la Saint-Ours à Aoste transport seul | 45.00€ prix public/pers |
| Foire de la Saint-Ours à Aoste transport seul CCAS de la CCFG | Prix coûtant du car |
| Sortie Carnaval Vénitien Annecy | 25,00 €/pers |
| | |
| | |

Gratuités :

- 2 places de car pour l'équipe Faucigny Glières Tourisme
- 2 places de car gagnantes concours réseaux sociaux

Le comité de direction après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de vente des prestation touristiques suivantes :

| Produit | Prix de vente 2026 |
|---|-------------------------|
| Foire de la Saint-Ours à Aoste transport seul | 45.00€ prix public/pers |
| Foire de la Saint-Ours à Aoste transport seul CCAS de la CCFG | Prix coûtant du car |
| Sortie Carnaval Vénitien Annecy | 25,00 €/pers |
| | |
| | |

Gratuités :

- 2 places de car pour l'équipe Faucigny Glières Tourisme
- 2 place de car gagnantes concours réseaux sociaux

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

24 SEP. 2025

COURRIER ARRIVÉ

Le secrétaire de séance :

Christelle Jaun

La présidente :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.